

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 6 avril 2017
Rapporteur :
Madame Claire LEVRY
GERARD

N° 16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/04/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2017 (accusé de réception du 12/04/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Travaux d'effacement de réseaux aériens quartier de Locmaria
Convention de passage avec le Syndicat Départemental
d'Energie et d'équipement du Finistère

—————

Afin de réaliser des travaux d'effacement de réseaux aériens dans le quartier de Locmaria, il convient de signer une convention avec le S.D.E.F.

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux aériens à Locmaria, une convention de passage doit être signée entre la commune de Quimper et le Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement du Finistère (S.D.E.F) maître d'ouvrage, pour permettre à ce dernier d'intervenir sur des propriétés privées de la ville de Quimper. Les parcelles concernées sont cadastrées CK 581, 592 et 38. Les travaux consistent notamment en la dépose de câbles situés sur des bâtiments, la confection de remontée aéro-souterraine sur un bâtiment et l'encastrement de coffrets.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer avec le S.D.E.F. la convention de passage sur les parcelles CK 581, 592 et 38.